

Accord et obligations relatifs à l'utilisation des appareils électroniques par les élèves du WCPS

1. Contexte

A compter de l'année académique 2021-2022, chaque élève et ses parents/tuteurs sont tenus financièrement responsables pour tout dommage ou perte d'un ordinateur Chromebook, iPad ou tout autre appareil qui sera confié à l'élève. L'appareil est prêté à l'élève exclusivement à des fins d'instruction. En empruntant un appareil de l'école, l'élève et sa famille reconnaissent avoir lu et compris le contenu du présent document et ainsi que des articles connexes.

Aucun élève n'est tenu de payer un frais quelconque pour l'emprunt, la possession ou l'utilisation d'un Chromebook, iPad ou tout autre appareil des WCPS. Les familles ne sont tenues financièrement responsables que dans le cas où l'appareil subit un dommage évitable. Si l'appareil est défectueux, aucune charge financière n'incombe à la famille ; cependant, en cas de dommage considéré évitable ou de perte de l'appareil, la famille sera facturée pour les coûts de réparations ensuite des mesures administratives correspondantes seront prises (à retrouver à la fin du document).

2. Objectif

L'objectif du présent document est de détailler les pratiques, procédures et attentes des Ecoles publiques du comté de Washington (WCPS) en ce qui concerne l'élève et sa famille tout au long de la période où un Chromebook, iPad ou autre appareil informatique serait confié à l'élève. Ceux-ci incluent les dépenses occasionnées par les dommages délibérés ou fortuits, le vol ou la perte de l'appareil. Aucun paiement n'est exigé pour entrer en possession ou pour utiliser l'appareil ; sauf en cas de dommage évitable ou de perte.

3. Pratiques

Un élève ou membre de sa famille peut retourner un Chromebook ou iPad endommagé à son école. Un technicien du WCPS déterminera l'étendu des réparations requises. En ce moment, l'école donnera un autre l'appareil à l'élève. Si possible, l'appareil défectueux sera réparé par le WCPS ou par l'un de nos prestataires de service et sera remis en service à l'école, tout en précisant les services qui ont été nécessaires pour remettre l'appareil en état de marche. L'école sera tenue de servir l'obligation pour l'élève et ceci doit être payé en totalité à l'instar de toutes les autres obligations scolaires.

4. Filtrage de contenu

Conformément à la Loi relative à la protection des enfants sur Internet (CIPA), le WCPS tentera en tout temps de filtrer l'appareil à la recherche de contenus abusifs, diffamatoires, obscènes, offensifs, profanes, menaçants, à caractère sexuel, pornographique, illégal ou tout autre contenu inapproprié et nuisible aux mineurs. Il est interdit aux utilisateurs de modifier leur Chromebook ou iPad dans l'intention d'altérer les fonctions de filtrage.

En outre, tous les sites qui sont utilisés à des fins pédagogiques sont évalués par le personnel afin de jauger la pertinence. Les familles doivent noter qu'en dépit du fait que les appareils du WCPS sont configurés pour filtrer les sites pouvant être visités par les élèves, elles doivent quand même sensibiliser leur élève sur l'importance de se protéger, d'être responsable et respectueux en ligne et superviser les activités virtuelles de l'élève.

5. Soins appropriés

En vue d'éviter les dommages, l'élève et sa famille/ tuteurs garderont cet appareil dans le sac de protection fourni à cet effet. Les élèves et leurs famille/tuteurs sont tenus responsables de la manipulation prudente, du stockage et de la sécurité de l'appareil et doivent prendre les précautions nécessaires pour prévenir des dommages, perte ou vol. Les élèves et leurs famille/tuteurs mettront l'appareil en sécurité lorsqu'il est hors d'usage et devront également s'abstenir d'écrire, de graver, d'égratigner, de marquer ou d'utiliser des autocollants sur l'appareil. En cas de résiliation du contrat pour une quelconque raison, l'équipement doit être retourné à l'école durant les quatre jours qui suivent la résiliation. Les élèves et leurs familles/tuteurs s'abstiendront d'altérer un insigne ou autocollant quelconque placés sur l'appareil. Si l'appareil est perdu, volé ou endommagé, il incombe à l'élève et sa famille/ses tuteurs d'en informer immédiatement le spécialiste média de la bibliothèque, l'enseignant, le directeur ou l'assistant directeur de l'école. Les élèves et leurs famille/tuteurs ne doivent pas essayer de réparer l'appareil ou de contacter directement une structure de maintenance informatique encore moins installer un programme ou modifier l'appareil d'une quelconque manière que ce soit sans avoir introduit une demande explicite ou obtenu l'autorisation de l'un des membres du personnel de WCPS.

6. Accord élève / parent / tuteur :

Les élèves et leurs famille/tuteurs acceptent d'utiliser l'appareil en respectant les dispositions du règlement de WCPS relatif à l'utilisation acceptable des télécommunications – IIBH-R dans sa version actuelle, ou actualisée ou modifiée. Les élèves et leurs famille/tuteurs acceptent de signaler tout contenu compromettant à un enseignant et/ou administrateur. Les élèves et leurs famille/tuteurs comprennent que le WCPS a la capacité de contrôler l'utilisation de l'appareil WCPS pour s'assurer de sa conformité aux politiques du WCPS. Ils comprennent en outre, qu'en raison du contrôle des appareils par le WCPS, la confidentialité des données d'utilisation de la technologie du WCPS est limitée. Les élèves et leurs famille/tuteurs comprennent qu'ils ne peuvent utiliser que des outils numériques approuvés par le WCPS afin de protéger les données des élèves d'un accès non-autorisé. De plus, les élèves et leurs famille/tuteurs sont informés du fait que l'appareil peut être collecté inspecté et scruté de manière aléatoire. Les élèves et leurs famille/tuteurs s'accordent sur le fait que l'appareil est censé être exclusivement utilisé par les employés du WCPS et l'élève assigné. Les parents/tuteurs peuvent utiliser l'appareil dans l'intention d'aider un enfant dans le cadre de ses études. Sous réserve du consentement des participants, les élèves ne peuvent prendre des photos, enregistrer un audio ou filmer une vidéo.

Processus d'admission à la réparation

Pour faire réparer un Chromebook ou un iPad :

1. Apportez le Chromebook ou l'iPad, la housse et le chargeur à l'école dans laquelle l'élève est inscrit.
2. Fournissez à l'expert de la médiathèque, à l'enseignant, au directeur ou au directeur adjoint le numéro d'identification de l'élève (s'il est connu), son prénom et son nom de famille, ainsi que les coordonnées sûres pour joindre le parent ou le tuteur. Veuillez aussi donner les détails du problème rencontré par l'appareil et toute cause possible du problème.
3. Un appareil de remplacement sera remis à l'élève, en fonction de la disponibilité des stocks. Le modèle de ce nouvel appareil ne sera peut-être pas le même que l'appareil initialement remis à l'élève, mais il permettra aux élèves d'accéder à toutes les applications pertinentes du WCPS. Si cet appareil subit des dommages ou se perdait, une obligation sera également évaluée.
4. Une fois l'appareil réparé, l'école de votre enfant vous contactera pour vous informer de toute responsabilité à imputer à l'élève pour les frais occasionnés.

Appareils perdus ou volés

1. Informez dans l'immédiat l'expert de la médiathèque, l'enseignant, le directeur ou le directeur adjoint de l'école.
2. Fournissez à l'expert de la médiathèque, à l'enseignant, au directeur ou au directeur adjoint le numéro d'identification de l'élève (s'il est connu), son prénom et son nom de famille, ainsi que les coordonnées sûres pour joindre le parent ou le tuteur. Fournissez tous les détails sur la perte ou le vol de l'appareil.
3. Un appareil de remplacement sera remis à l'élève, en fonction de la disponibilité des stocks. Le modèle de ce nouvel appareil ne sera peut-être pas le même que l'appareil initialement remis à l'élève, mais il permettra aux élèves d'accéder à toutes les applications pertinentes du WCPS. Si cet appareil subit des dommages ou est perdu, une obligation sera également évaluée.
4. Vous serez informé par l'école de votre enfant de toute obligation imputée à l'élève à la suite de la perte ou du vol.

Frais de réparation/remplacement et mesures administratives

Ci-dessous, un tableau des frais de réparation et des actions administratives. Les frais de réparation peuvent varier en fonction de la disponibilité des pièces de rechange et de la volatilité du marché mondial.

CHROMEBOOK

		Frais	Mesures administratives
Problèmes périphériques de niveau 1	Exemples	25\$	<p>1^{er} incident - Dommage accidentel Avis aux parents / tuteurs.</p> <p>1^{er} incident - Dommages intentionnels / évitables Avis aux parents / tuteurs. En cas de perte, de vol ou d'impossibilité de réparation de l'appareil, le parent ou le tuteur doit entrer en contact avec l'administration.</p> <p>2^{ème} incident - Dommage accidentel Avis aux parents / tuteurs Une discussion s'avère nécessaire entre les parents / tuteurs et l'administration si l'élève est responsable de dommages fréquents.</p> <p>2^{ème} incident - Dommages intentionnels / évitables Une discussion s'avère nécessaire entre les parents / tuteurs et l'administration. En cas de vol de l'appareil, les parents ou le tuteur doivent déposer une déclaration de perte à la police et en fournir une copie à</p>
	Si certaines touches sont manquantes sur votre appareil		
	Si le pavé tactile de votre appareil s'enlève		
	Si le châssis/housse de votre appareil est légèrement endommagé		
	Si la caméra de votre appareil cassée		
	Si le chargeur de votre appareil est perdu ou brisé		
	La housse de l'appareil est perdue ou présente des dommages importants		
Problèmes périphériques de niveau 2	Exemples	50\$	
	Si le châssis ou la housse de votre appareil présente des dommages légers		
	Si l'écran de votre appareil sans écran tactile est endommagé		
	Dommages de niveau 1 combinés		
Problèmes périphériques de niveau 3	Exemples	75\$	
	Si votre appareil à écran tactile a un écran endommagé		
	Si votre appareil présente des dommages importants au niveau du châssis/de la housse		

	Dommmages combinés de niveau 1 et 2		l'école.
Remplacement de niveau 4	Exemples	150\$	
	*Remplacement de l'appareil en raison de dommages causés par des fluides		
	*Remplacement de l'appareil suite à une destruction		
	Dommmages combinés dus aux dommages de niveau 1, 2 et 3		
	*Remplacement de l'appareil suite à une perte		
	*Remplacement de l'appareil en cas de vol		

*Si 3 appareils de remplacement ou plus sont perdus, volés ou endommagés de façon irréparable, la valeur de remplacement totale pouvant atteindre 400\$ peut être imposé sur le 3ème appareil et les appareils suivants :

IPAD

		Frais	Mesures administratives
Problèmes périphériques de niveau 1	Exemples	25\$	1^{er} incident - Dommages accidentel Avis aux parents / tuteurs 1^{er} incident - Dommages intentionnels / évitables Avis aux parents / tuteurs. En cas de perte, de vol ou d'impossibilité de réparation de l'appareil, le parent ou le tuteur doit entrer en contact avec l'administration
	Si le châssis/housse de votre appareil est légèrement endommagé		
	Si la caméra de votre appareil cassée		
	Si le chargeur de votre appareil est perdu ou brisé		
	Si la housse de l'appareil est perdue ou présente des dommages importants		
Problèmes périphériques de niveau 2	Exemples	50\$	2^{ème} incident - Dommages accidentel Avis aux parents / tuteurs.
	Si le châssis/housse de votre appareil présente des dommages légers		
	Dommmages de niveau 1 combinés		

Problèmes périphériques de niveau 3	Exemples	75\$	<p>Une discussion s'avère nécessaire entre les parents / tuteurs et l'administration si l'élève est responsable de dommages fréquents</p> <p>1^{er} incident - Dommages intentionnels / évitables</p> <p>Une discussion s'avère nécessaire entre les parents / tuteurs et l'administration. En cas de vol de l'appareil, les parents ou le tuteur doivent déposer une déclaration de perte à la police et en fournir une copie à l'école</p>
	Si l'écran de votre appareil endommagé		
	Si le châssis/housse de votre appareil présente des dommages importants		
Dommages combinés de niveau 1 et 2			
Remplacement de niveau 4	Exemples	150\$	
	*Remplacement de l'appareil en raison de dommages causés par des fluides		
	*Remplacement de l'appareil suite à sa destruction		
	Dommages combinés dus aux dommages de niveau 1, 2 et 3		
	*Remplacement de l'appareil en cas de perte		
	*Remplacement de l'appareil en cas de vol		

*Si 3 appareils de remplacement ou plus sont perdus, volés ou endommagés de façon irréparable, la valeur de remplacement totale pouvant atteindre 400\$ peut être imposé sur le 3^{ème} appareil et les appareils suivants.